

CITY CARS
SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
COTEE AU MARCHE PRINCIPAL DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS
AU CAPITAL SOCIAL DE 13.500.000 DT
SIEGE SOCIAL : 31, RUE DES USINES, Z.I LA GOULETTE, KRAM, TUNIS - TUNISIE
MATRICULE FISCAL : 1017529 Z/A/M/000
MATRICULE CNSS : 275042-47

CONVOCAION A UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société CITY CARS sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire, prévue pour le jeudi 30 mai 2019, à neuf heures (9h) au siège social de la Société sis au 31, rue des usines, Z.I la Goulette, Kram, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du Groupe City Cars relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels, examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
5. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
6. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
7. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
8. Renouvellement des mandats de certains administrateurs ;
9. Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes de la Société ;
10. Information des actionnaires sur la démission d'un administrateur ;
11. Information des actionnaires concernant les postes occupés par les administrateurs dans d'autres sociétés ;
12. Information des actionnaires de la Société sur un franchissement de seuil ; et
13. Pouvoirs pour formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 MAI 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que le rapport de gestion du Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se soldant par un total bilan de 111.520.731,818 DT et faisant ressortir un résultat net 14.007.073,866 DT.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes afférents aux états financiers du Groupe, approuve les états financiers du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se soldant par un total bilan de 125.522.126,258 DT et faisant ressortir un résultat net de 14.296.188,428 DT.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice 2018 :	14.007.073,866 DT ;
Réserves légales (Plafonnées) :	0 DT ;
Réserves pour réinvestissement exonéré :	1.000.000,000 DT ;
Résultats reportés :	11.378.228,866 DT ;
	<hr/>
Bénéfice distribuable :	24.385.302,732 DT ;
Dividendes de l'exercice 2018 :	12.825.000,000 DT ; soit 0,950 DT par action ; et
Solde à affecter aux résultats reportés :	11.560.302,732 DT.

Les dividendes, dont la distribution est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, correspondent à un dividende de 0,950 DT brut par action. Le paiement aura lieu à partir du..... 2019.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 6.250 DT brut par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

HUITIEME RESOLUTION

Constatant la fin de leur mandat à l'issue de la présente réunion, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, comme administrateurs de la Société, pour une nouvelle période de trois (3) années, couvrant les exercices sociaux 2019, 2020 et 2021, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les administrateurs suivants :

- *Madame Amel Bouchamaoui ;*
- *Monsieur Khaled Bouchamaoui ;*
- *Madame Wided Bouchamaoui ;*
- *Monsieur Tarek Bouchamaoui ;*
- *Monsieur Zied Bouchamaoui ;*
- *Monsieur Mohamed Chabchoub ;*
- *Monsieur Mohamed Amine Chabchoub, et*
- *La société AUTOMOBILE INVESTMENT COMPANY (AIC), représentée par son représentant permanent monsieur Firas Saied.*

NEUVIEME RESOLUTION

Constatant la fin de leurs mandats à l'issue de la présente réunion, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de la société AMC Ernst & Young, représentée par monsieur Fehmi Laourine et la société GENERALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT, représentée par monsieur Abderrazek Gabsi, en tant que commissaires aux comptes de la Société, pour une nouvelle période de trois (3) années, couvrant les exercices sociaux 2019, 2020 et 2021, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

DIXIEME RESOLUTION

Informers les actionnaires de la Société que le Conseil d'Administration de la Société, réuni le 27 décembre 2018, a accepté la décision ferme, définitive et irrévocable de monsieur Mehdi Mahjoub de démissionner de son mandat d'Administrateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire en prend acte.

ONZIEME RESOLUTION

Informers les actionnaires des postes occupés par les administrateurs de la Société dans d'autres sociétés.

L'Assemblée Générale Ordinaire en prend acte.

DOUZIEME RESOLUTION

En application de l'article 13 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire informe les actionnaires que la société EL HANA a déclaré, en date du 29 Octobre 2018 (Bulletin BVMT numéro 6951 du 1^{er} Novembre 2018), avoir franchi à la hausse (directement et de concert) le seuil de dix pourcent (10 %) de participation dans le capital de la Société.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

CITY CARS
SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
COTEE AU MARCHE PRINCIPAL DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS
AU CAPITAL SOCIAL DE 13.500.000 DT
SIEGE SOCIAL : 31, RUE DES USINES, Z.I LA GOULETTE, KRAM, TUNIS - TUNISIE
MATRICULE FISCAL : 1017529 Z/A/M/000
MATRICULE CNSS : 275042-47

CONVOCATION A UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Les actionnaires de la société CITY CARS sont convoqués à une Assemblée Générale Extraordinaire, prévue pour le jeudi 30 mai 2019, à dix heures trente minutes (10h30) au siège social de la Société sis au 31, rue des usines, Z.I la Goulette, Kram, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la Société par incorporation des réserves ;
2. Délégation au Conseil d'Administration de la Société pour la réalisation de l'augmentation du capital social de la Société ;
3. Modification corrélative de l'article 7 des statuts de la Société ; et
4. Pouvoirs pour formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 30 MAI 2019

PREMIERE RESOLUTION

*Informers les actionnaires de la Société que suite à l'affectation des résultats bénéficiaires décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour, les résultats reportés s'élèvent de la société à **11.560.302,732 DT**.*

Il est à rappeler, dans ce cadre, que le Conseil d'Administration de la Société tenu le 23 avril 2019 avait proposé de réaliser une augmentation de capital social de la Société par incorporation de réserves.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société par incorporation de réserves de 4.500.000 DT et ce, par l'émission de 4.500.000 actions nouvelles gratuites, d'une valeur nominale d'1 DT chacune, à raison d'une (1) action nouvelle pour trois (3) actions anciennes.

Suite à cette augmentation du capital, le capital social de la Société passera de 13.500.000 DT à 18.000.000 DT. Ledit capital social sera divisé en Dix-huit Millions (18.000.000) d'actions d'Un (1) Dinar chacune.

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2019 et seront négociables en Bourse à partir du 2019, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

*Sous réserve de la réalisation de cette augmentation de capital social, les résultats reportés de la Société seront d'un montant global de **7.060.302,732 DT**.*

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de déléguer au Conseil d'Administration tous pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation de capital et d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier corrélativement l'article 7 des statuts de la Société comme suit :

« Article 7 "Nouveau" : Apport et Capital social

Le capital social est fixé à la somme de Dix-huit Millions (18.000.000) de Dinars. Il est divisé en Dix-huit Millions (18.000.000) d'actions d'Un (1) Dinar chacune, toutes nominatives, souscrites intégralement et libérées totalement. ».

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la Société et à tout porteur (mandaté par le représentant légal de la Société) d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.